REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 386/10/2026

A LA SOCIETE COMMERCIALE ESPAGNOLE ARESA SHIPYARD S.L.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fabrication de deux (02) bateaux de pêche de 12m pour le lac Albert, conclu avec le Ministère de la Pêche et de l'Elevage, pour un montant total hors taxe dollars américains un million cinq cent treize mille cinq cent vingt-deux, vingt-sept centimes (USD 1 513 522,27) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix mille cinq cent nonante-quatre, soixante-six centimes (USD 10 594,66), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 08/10/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Directeur Général

0000386